

Démarches

- Demande de **Carte Nationale d'Identité** :

Documents à fournir : 2 photos , 1 justificatif de domicile, copie carte nationale

Les Cartes Nationales d'Identité biométriques sont établies dans les seules communes qui sont équipés du matériel nécessaire.

S'adresser à la mairie de Lannemezan (05 62 40 72 72)

ou mairie de Saint-Gaudens (05 61 97 78 04)

Â

- **Passeport** : les passeports biométriques sont établies dans les seules communes qui sont équipés du matériel nécessaire (les plus proches sont : Lannemezan et Bagnères de Bigorre).

- **Urbanismes** : les documents nécessaires à toute demande d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, permis de démolir..): - sont téléchargeable sur le site

www.urbanisme.equipement.gouv.fr

- peuvent être retirés en mairie dans la limite des stocks disponibles.

- **Service Public** : de nombreux renseignements administratifs sont à votre disposition en ligne sur le site

www.service-public.fr (papiers, formulaires, travail, démarches en ligne, famille, logement, impôt, étranger en France ...).

- **Etat Civil** : pour toute demande d'un acte de naissance, adresser une demande par courrier à la mairie avec votre nom, votre date de naissance, votre filiation. Prévoir une enveloppe timbrée pour le retour.